Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 022-212201099-20260605-DELIB5050626-DE

République Française
Département des Côtes d'Armor
Commune de LANLOUP

Séance du 05/06/2026

Nombre de conseillers : 11 ; en exercice : 11 ; présents : 10.

L'an deux mil vingt-six, le 5 juin à 17h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie de la commune, sous la présidence de M. Yannick LE BARS, Maire.

Date de convocation : 01/06/2026.

Présents : Yannick LE BARS, Jacques THORAVAL, Marie-Christine MARCUS, Inès GONSE, Marie José LIBOUBAN, Véronique COLIN, Emmanuel FEINTE, Jocelyne PATUREAU, Philippe DE SAGAZAN, François REBOURS.
Absent : Guénolé LAVAL (procuration à Jacques THORAVAL).
Secrétaire de séance : Jocelyne PATUREAU.

5- Création d'un nouveau site Internet

Le site internet actuel de la commune étant obsolète, M. le Maire propose la création d'un nouveau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver la création d'un nouveau site internet
- de confier cette mission à l'entreprise « BSC Concept » de Lannion pour un montant HT de 1 650,00 € (à l'issue de la 1ère année forfait annuel de 290,00 € HT/an).

Pour extrait conforme
Le Maire,
Yannick LE BARS.